

**«MEMO PHARMA EXPORT», en abrégé « M.P.E »
Société à Responsabilité Limitée, au capital de SEPT MILLE SIX
CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES
(7.622,45),
Zone Industrielle Fontcouverte 14 Avenue de l'Etang 84000
AVIGNON
RCS 421 352 428 R.C.S Avignon**

POUVOIRS

Je soussigné,

Monsieur **MERCURY ALBERT**, Associé de de la Société dénommée **«MEMO PHARMA EXPORT», en abrégé « M.P.E »** Société à Responsabilité Limitée, au capital de **SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (7.622,45)**, dont le siège social est à Zone Industrielle Fontcouverte 14 Avenue de l'Etang 84000 AVIGNON France immatriculée au registre de Commerce du commerce et des Sociétés du tribunal de Commerce d'Avignon sous le numéro 421 352 428 R.C.S Avignon;

Agissant aux présentes en qualité d'associé de ladite Société

Confère par la présente tous pouvoirs à :

Monsieur AMONDJI ARISTIDE, associé de ladite société, demeurant à ABIDJAN, République de COTE D'IVOIRE ;

A l'effet de signer, pour mon compte le Procès-Verbal de décisions des associés portant ouverture d'un bureau de liaison de la Société dénommée **«MEMO PHARMA EXPORT», en abrégé « M.P.E »** Société à Responsabilité Limitée, au capital de **SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (7.622,45)**, dont le siège social est à Zone Industrielle Fontcouverte 14 Avenue de l'Etang 84000 AVIGNON France immatriculée au registre de Commerce du commerce et des Sociétés du tribunal de Commerce d'Avignon sous le numéro 421 352 428 R.C.S Avignon en république de COTE D'IVOIRE.

Fait à AVIGNON

Le 01/10/2021

Monsieur MERCURY ALBERT



«MEMO PHARMA EXPORT», en abrégé « **M.P.E** »
Société à Responsabilité Limitée, au capital de SEPT MILLE SIX CENT
VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (7.622,45),
Zone Industrielle Fontcouverte 14 Avenue de l'Etang 84000 AVIGNON
RCS 421 352 428 R.C.S Avignon

**PROCES-VERBAL DE DECISIONS DES ASSOCIES
PORTANT OUVERTURE D'UN BUREAU DE LIAISON
EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

=====

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN,
Le

A 10h30

Les associés de la Société dénommée «**MEMO PHARMA EXPORT**»,
en abrégé « M.P.E » Société à Responsabilité Limitée, au capital de
**SEPT MILLE SIX CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE CINQ
CENTIMES (7.622,45)**, dont le siège social est à Zone Industrielle
Fontcouverte 14 Avenue de l'Etang 84000 AVIGNON France immatriculée
au registre de Commerce du commerce et des Sociétés du tribunal de
Commerce d'Avignon sous le numéro 421 352 428 R.C.S Avignon, ont pris
ce jour, les décisions suivantes :

DECISIONS

PREMIERE DECISION

**Ouverture d'un Bureau de liaison en République de Cote
d'Ivoire**

Les associés de la Société décident de l'ouverture d'un BUREAU DE
LIAISON de la Société en République de Côte d'Ivoire, ayant pour
dénomination sociale ; «**MEMO PHARMA EXPORT - COTE D'IVOIRE**»,
en abrégé « **M.P.E- CI** », dont le siège sera fixé à ABIDJAN, Treichville,
Boulevard VGE, Immeuble BALANCE

Ledit bureau de liaison aura pour objet social en république de Côte
d'Ivoire :

- La distribution en gros de médicaments à l'exportation ;
- La distribution à l'exportation de produits vétérinaires, de
produits diététiques et de nutrition, de produits cosmétiques, de
réactifs et tests, de produits galéniques, de produits de
phytothérapie, de matériel médical et de laboratoires,
d'accessoires de parapharmacie et de tout autre produit ou
objet ayant rapport avec la santé et le confort quotidien du
malade ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles,
commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant
directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter
l'extension ou le développement.

DEUXIEME DECISION

**Désignation du Représentant Légal en République de Cote
d'Ivoire**

Les associés décident de procéder à la nomination de Madame
KOFFI DIEBEY LOUISE AMOIN, en qualité de représentant légal du

bureau de liaison dénommé, «**MEMO PHARMA EXPORT**», en abrégé « **M.P.E** », en République de Côte d'Ivoire.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour accomplissement de formalités

Les associés, confèrent tous pouvoirs à Madame **KOFFI DIEBEY LOUISE AMOIN**, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres, notamment, accomplir toutes les formalités relatives à l'ouverture de la succursale en République de Côte d'Ivoire, faire toutes déclarations, partout ou besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 11h10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés.

LES ASSOCIES

Monsieur **MERCURY ALBERT**



Monsieur **AMONDJI ARISTIDE**